



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 OCTOBRE 2022

N° 2022 – 102

Objet : Marché public pour les assurances de la Ville du Croisic.

Rapporteur : Monsieur BEAUPÉRIN

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle de ses délibérations à l'Hôtel de Ville, 5 rue Jules Ferry, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame QUELLARD, le cinq octobre conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme QUELLARD, Maire.

Adjoints :

M. BRUNEAU, Mme LEMAIRE, Mme LE BIHAN-PENNANROZ, M. CABELLIC, Mme NOBLET-GAUDET, M. BEAUPÉRIN, Mme CAUBEL, M. LEGRAND.

Conseillers Municipaux :

Mme FALLER, M. POIGNAN, Mme BLANCHET, M. BOURDIC, Mme VIGOUROUX, M. LACROIX, Mme PONTTHOREAU, M. GOUGEON, Mme DREZEN, Mme THOBIE, Mme PERROT, M. AUBINEAU, Mme BALLY, M. FLORIMOND, M. BODEN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. BOUCHER représenté par M. BRUNEAU
M. EVAIN, représenté par Mme QUELLARD
Mme JANSSEN représentée par Mme LEMAIRE

Secrétaire de séance :

Mr BODEN

Objet : Marché public pour les assurances de la Ville du Croisic.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats d'assurances de la Collectivité arrivent à échéance en décembre prochain.

Il est nécessaire de relancer une nouvelle consultation. Le dossier de consultation est en cours de réalisation.

Le Conseil Municipal invité à délibérer, a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à lancer un Appel d'Offres Ouvert conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, et à conclure les marchés correspondants aux lots suivants :

- Lot n°1 : assurance dommages aux biens et des risques annexes ;
- Lot n°2 : assurance des responsabilités et des risques annexes ;
- Lot n°3 : assurance des véhicules à moteur et risques annexes ;
- Lot n°4 : assurance de la protection juridique ;
- Lot n°5 : assurance de la protection fonctionnelle ;

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc BODEN



Le Croisic, le 14 octobre 2022.

Le Maire,
Michèle QUELLARD



VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :